



Paris, le 31 août 2016

## Communiqué de presse CGT, CFE-CGC et FO

### L'INTERSYNDICALE CGT CFE-CGC FO SOUTIENT L'ACTION EN JUSTICE DES ADMINISTRATEURS D'EDF REPRESENTANT LES SALARIES POUR LE DROIT A L'INFORMATION ET L'ABSENCE DE TOUT CONFLIT D'INTERETS LORS DU VOTE DES ADMINISTRATEURS SUR LA DELIBERATION ENGAGEANT LE PROJET HINKLEY POINT

Suite au Conseil d'Administration du 28 juillet 2016 engageant le projet d'investissement nucléaire britannique d'EDF sur le site d'Hinkley Point (HPC), certains administrateurs ont découvert qu'ils n'avaient pas bénéficié du même niveau d'informations que le Président Directeur Général, le commissaire du gouvernement et certains administrateurs qui, par leurs liens avec des groupes industriels, sont intéressés par les marchés du projet des deux réacteurs EPR d'Hinkley Point.

Cinq administrateurs d'EDF représentant les salariés ont par conséquent décidé de saisir le Tribunal de Commerce pour obtenir l'annulation de la décision du Conseil d'Administration d'EDF du 28 juillet 2016 engageant le projet Hinkley Point. Ils ont le plein soutien de l'intersyndicale CGT CFE-CGC FO.

La décision du gouvernement britannique de se donner du temps de réflexion sur le projet HPC était connue de l'Etat, du Président Directeur Général d'EDF et du commissaire au gouvernement avant la tenue de la réunion du Conseil d'Administration. Rien ne justifiait donc cette précipitation à faire voter une délibération en Conseil d'Administration en occultant cette information majeure pour les administrateurs.

De plus, un certain nombre d'administrateurs, de par leurs liens avec des grands groupes ou sociétés parties prenantes de l'industrie du nucléaire ou du BTP en lice sur le projet Hinkley Point, se sont retrouvés juges et parties dans un vote auquel ils n'auraient pas dû participer car le conflit d'intérêts est flagrant, un comble pour des administrateurs dits « indépendants » !

Ce refus du droit à l'information des administrateurs d'EDF tout comme celui des élus du Comité Central d'Entreprise (CCE) n'est pas acceptable. L'intersyndicale CGT CFE-CGC FO soutient donc les saisines en justice en cours destinées à faire respecter ce droit à l'information des représentants élus par les salariés.

C'est parce que ce refus par EDF et son Président Directeur Général du droit à l'information des administrateurs d'EDF est inacceptable que l'intersyndicale CGT CFE-CGC FO soutient les administrateurs salariés d'EDF dans leur action pour faire respecter ce droit à l'information des administrateurs, et ce d'autant que ce refus s'ajoute à celui déjà opposé par la Direction Générale d'EDF aux demandes d'informations faites par le CCE d'EDF sur ce dossier majeur pour l'entreprise.

Le conflit d'intérêts que révèle cette affaire met en exergue l'emprise dans les conseils d'administration d'une poignée de personnes qui décident au gré des lobbies qu'ils représentent. Nous dénonçons cette emprise avec force.

L'intersyndicale CGT CFE-CGC FO rappelle par ailleurs que, tout comme les administrateurs salariés qu'elle parraine au Conseil d'Administration d'EDF et ses élus, elle est favorable aux projets de développement nucléaire d'EDF mais qu'il existe encore trop d'interrogations sur les risques financiers, industriels, contractuels et sociaux du projet Hinkley Point et que les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour qu'EDF se lance dans ce projet.